



## CODE DE VIE 2016-2017

Ce code de vie vise à permettre aux élèves et à tout le personnel de travailler dans un climat propice à l'éducation. Il rejoint directement l'enfant qui est au centre des activités pédagogiques en lui enseignant les bons comportements dès son arrivée à l'école, et ce à chaque jour de l'année scolaire. Tout manquement à un règlement entraîne une conséquence ou un geste de réparation.

### **ENCADREMENT**

L'encadrement représente l'ensemble des moyens utilisés par le personnel pour guider l'élève dans son cheminement tant sur le plan académique que sur le plan disciplinaire et social.

### **IDÉES SOUS-JACENTES**

L'école existe en fonction de l'élève. Les structures, les mécanismes, les services qu'on y retrouve se justifient dans la mesure où ils apportent un appui à l'élève dans son cheminement vers la maturité. L'élève a des besoins fondamentaux soit d'être écouté, reconnu, aimé dans le milieu où il vit, tant dans son être que dans sa façon d'agir. L'élève a aussi le besoin d'être sécurisé et valorisé par ceux qui l'aident à grandir. C'est cette philosophie qui nous appelle à globaliser l'idée des règlements à l'école. En effet, si l'on détaille tout ce que l'enfant doit ou ne doit pas faire, cela lui enlève la possibilité de développer lui-même la façon de faire ses choix, sur le plan social, disciplinaire ou environnemental.

### **DES ACTIONS CONCRÈTES À L'ÉCOLE**

- A) Je respecte mon environnement et j'agis selon les 6R : **réduire, réutiliser, recycler, réévaluer, redistribuer, restructurer.**
- B) Je fais aux autres ce que je veux qu'on me fasse.
- C) J'apprends à donner mon point de vue en respectant celui des autres.

## **RÈGLES DE VIE**

### **1. Je me respecte**

#### **Règlements :**

- 1.1 Je porte une tenue vestimentaire décente et non-violente.
- 1.2 Je porte une tenue appropriée à la saison.

#### **Raison :**

- Pour me sentir bien et confortable.

### **2. Je respecte les élèves et les adultes en paroles et en gestes**

#### **Règlements :**

- 2.1 Je règle mes conflits de façon pacifique.
- 2.2 J'utilise un langage verbal poli.
- 2.3 J'utilise des gestes respectueux.
- 2.4 J'accepte les différences.
- 2.5 J'écoute les consignes des adultes en autorité.
- 2.6 Je me déplace calmement et en silence dans l'école.

#### **Raison :**

- Pour établir des relations positives avec les autres.

### **3. Je respecte l'environnement, mon matériel et celui qui m'est prêté**

#### **Règlements :**

- 3.1 Je manipule avec soin le matériel mis à ma disposition.
- 3.2 Je change mes chaussures à l'intérieur de l'école.
- 3.3 Je garde l'environnement propre.
- 3.4 Je mets mes effets personnels dans mon casier.

#### **Raisons :**

- Pour reconnaître la valeur des choses qui m'entourent.
- Pour aider au maintien d'un environnement propre.
- Pour éviter de perdre mes choses.

### **4. J'adopte des comportements sécuritaires**

#### **Règlements :**

- 4.1 Je joue de façon sécuritaire.
- 4.2 J'apporte des objets permis par les adultes en autorité.
- 4.3 J'utilise le matériel prudemment à l'intérieur et à l'extérieur.

### **Raisons :**

- Pour me sentir bien et en sécurité à l'école.
- Pour circuler en sécurité.
- Pour éviter les vols, les échanges et les disputes.

## **5. Je suis responsable de ma réussite scolaire**

### **Règlements :**

- 5.1** J'ai tout le matériel nécessaire pour chacun de mes cours.
- 5.2** Je respecte l'horaire de mon école.
- 5.3** J'apporte une collation santé.
- 5.4** Je respecte les échéanciers pour la remise des travaux.

### **Raison :**

- Pour être mieux disposé à mon apprentissage et à ma réussite.

## **DÉMARCHES D'INTERVENTION**

### **CAS MINEURS :**

#### **1<sup>er</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée.

#### **2<sup>e</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. L'information est remise au titulaire par le biais d'un billet et le geste est consigné. \* **Le billet est envoyé à la maison par le titulaire.**

#### **3<sup>e</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. L'information est remise au titulaire par le biais d'un billet et le geste est consigné. \* **billet 2 ou billet 3 d'information (envoyé à la maison par le titulaire).**

**Le titulaire entreprend un processus de résolution de problèmes où l'enfant trouve sa propre solution et prend une résolution.**

## **4<sup>e</sup> niveau**

La personne-témoin intervient auprès de l'élève pour lui souligner son non-respect d'une règle de l'école, elle lui enseigne le bon comportement; une conséquence logique lui est décernée. **Le titulaire consigne et gère le geste (billet 4 d'information).**

**Selon l'intensité et la fréquence du comportement, on peut avoir recours aux moyens suivants :**

- rencontre du titulaire avec la direction;
- stratégies d'intervention;
- convocation des parents par la direction pour une rencontre;
- demande de services spécialisés;
- étude de cas (plan d'action / plan d'intervention);
- intervention pour « agirs majeurs »;
- etc.

### **CAS MAJEURS :**

***J'adopte un comportement pacifique, je dis « NON » :***

- Aux batailles (l'agression physique);
- Aux menaces;
- À l'intimidation;
- À la vengeance, ridiculiser l'autre, exclure un élève du groupe (agression indirecte);
- Au vol et au vandalisme;
- À l'extorsion (le taxage);
- À l'impolitesse majeure;
- À la possession et à la vente de drogues, tabac et alcool;
- À la possession ou à l'utilisation d'objets menaçant la sécurité (un canif, un couteau...).

### **DÉMARCHES D'INTERVENTION POUR LES CAS MAJEURS**

1. Intervention directe de l'adulte (arrêt d'agir immédiat).
2. Retrait de l'élève sous supervision de l'adulte.
3. Information à la direction (ou responsable de l'école durant son absence).
4. La direction (ou TES, responsable du service de garde, responsable de l'école) contacte les parents pour les informer de la situation.
5. Suspension immédiate à l'interne ou à la maison.
6. Retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction.
7. Élaboration d'un plan de réintégration en classe (si nécessaire).
8. Un élève pourrait être privé d'une activité ou d'une sortie éducative si les intervenants jugent que son comportement (les gestes, les paroles, les attitudes...) peut compromettre le bon déroulement de l'activité.